

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Le 27 septembre 2017

ATTENDU QU'en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, une résolution, une ordonnance ou tout autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 27 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4), le secrétaire d'arrondissement est investi, aux fins des compétences du conseil d'arrondissement, des pouvoirs et devoirs du greffier d'une municipalité;

ATTENDU QU'une telle erreur apparaît dans le texte des résolutions CA17 090200 et CA17 090201 consignées au procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville tenue le 4 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE, l'erreur qui apparaît de façon évidente aux résolutions CA17 090200 et CA17 090201 consignées au procès-verbal susdit sont corrigées de la façon suivante :

- en ajoutant à l'objet desdites résolutions, après les mots « Donner un avis de motion », les mots:
 - « et présenter un projet de règlement ».
- en ajoutant après le premier paragraphe desdites résolutions la phrase :
 - «Le projet de règlement est joint au dossier décisionnel qui en fait la présentation. »

EN FOI DE QUOI, j'ai rédigé le présent procès-verbal de correction ce vingt-septième jour de septembre deux mille dix-sept.

Chantal Châteauvert (signé)

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement

Dossier 1174212003



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 4 juillet 2017 à 19 h
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600**

PRÉSENCES :

Monsieur Pierre Gagnier, Maire d'arrondissement
Madame Émilie Thuillier, Conseillère du district d'Ahuntsic
Madame Lorraine Pagé, Conseillère du district du Sault-au-Récollet
Monsieur Harout Chitilian, Conseiller du district de Bordeaux-Cartierville
Monsieur Pierre D Desrochers, Conseiller du district de Saint-Sulpice

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Gilles Côté, Directeur d'arrondissement par intérim
Madame Lisa Siminaro, Directrice - Performance, greffe et services administratifs
Monsieur Louis Lapointe, Directeur des travaux publics
Monsieur Laurent Legault, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Chantal Châteauevert, Secrétaire d'arrondissement
Madame Micheline Pilon, Secrétaire-recherchiste
Monsieur Guy Simard, Commandant PDQ 10

Ouverture de la séance.

Le maire d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

10.01

Information par les membres du conseil d'arrondissement.

Le maire et les conseillers abordent les sujets suivants :

Monsieur Pierre Gagnier: Invite les citoyens, dans le cadre des festivités du 375^e anniversaire de Montréal :

- au parc Belmont, recréé pour l'occasion, les 8 et 9 juillet;
- au parc des Hirondelles, pour une grande fête familiale et une exposition d'art visuel sur le thème du patrimoine architectural d'Ahuntsic-Cartierville, le 15 juillet.

Informe les citoyens que le prochain conseil d'arrondissement se tiendra le mardi 5 septembre 2017 à 19 h.

Madame Lorraine Pagé : Fait une mise au point sur la fermeture de la piscine Sophie -Barat et les mesures prises par l'arrondissement pour rétablir la situation et assurer une supervision serrée du chantier. Remercie madame Lisa Siminaro, directrice, performance, greffe et services administratifs pour les efforts déployés dans une perspective de services à la population.

Souligne la réussite des travaux au parc Saint-Paul-de-la-Croix et la popularité des jeux pour enfants. Mentionne qu'une deuxième phase de travaux visant la réfection de la pataugeoire et du pavillon de parc ainsi que l'installation de jeux d'eau complétera la mise aux normes des installations de ce parc.

Informe les citoyens que l'inventaire des fouilles archéologiques a révélé des vestiges importants et que l'arrondissement décrète l'imposition d'une réserve foncière aux fins de lieu public et parc d'intérêt patrimonial de l'immeuble situé au 12375, rue du Fort-Lorette. Remercie tous les acteurs pour leur excellente collaboration à ce dossier. Mentionne que ces démarches soulignent agréablement le 25^e anniversaire du classement du site patrimonial du village du Sault-au-Récollet et le 375^e anniversaire de la ville de Montréal (point 30.09).

À l'instar du maire, invite les citoyens à participer à la grande fête familiale et à l'exposition d'art visuel au parc Hirondelles le 15 juillet.

Monsieur Harout Chitilian : Félicite madame Catherine Corbeil et monsieur Leonardo G. Torosian, respectivement nouvelle vice-présidente et nouveau président du conseil jeunesse Ahuntsic-Cartierville.

Retour sur la soirée d'information tenue le 28 juin avec les commerçants des secteurs Laurentien/Lachapelle et Gouin et suivi sur les travaux de réaménagement en cours.

Suivi sur les travaux au parc Raimbault.

Suivi sur le rapport d'étapes concernant les logements insalubres du secteur Laurentien/Lachapelle et les mesures.

Invite les citoyens à signaler les situations problématiques liées à la circulation automobile et aux mesures d'apaisement. Rappelle aux automobilistes de respecter les limites de vitesse.

Monsieur Pierre D Desrochers: Annonce une contribution financière de 15 000 \$ à Expérience Collective pour la réalisation du projet Village éphémère (point 20.10).

Annonce une contribution financière de 2 100 \$ à Concerts Ahuntsic en fugue (point 30.04).

Invite les citoyens à participer à plusieurs concerts donnés par Concerts Ahuntsic en fugue :

- tous les jeudis à midi à la place Iona-Monahan;
- 12 août - Collège Regina Assumpta;
- 14 août - Loft 101;
- 18 août - Église de la Visitation;
- 25 août - Pavillon d'accueil du parcours Gouin.

Invite les citoyens au BBQ organisé par la Maison du monde en collaboration avec Solidarité Ahuntsic le 19 août au parc Saint-Simon-Apôtre.

Retour sur le plan d'aménagement de la ligne Charland-Fleury et invite les citoyens à une soirée d'information le 24 août au centre Henri-Julien à ce sujet.

Retour sur le tournoi de golf annuel organisé au profit des Braves d'Ahuntsic le 17 juin et félicitations aux organisateurs.

Madame Émilie Thuillier : Annonce l'octroi d'un contrat pour l'aménagement permanent de l'avenue piétonne Park Stanley incluant une piste cyclable, informe les citoyens que les travaux débiteront en septembre prochain et les de leur participation à la consultation tenue sur le sujet (point 20.07).

Annonce le remplacement de la dénomination du parc Basile-Routhier par parc Maurice-Richard ainsi que l'agrandissement des parcs Maurice-Richard et Jeanne-Sauvé (point 40.15).

Invite les citoyens à participer à plusieurs événements :

- les pique-niques au parc Tolhurst tous les mercredis à compter 16 h;
- la grande tournée du 375^e anniversaire de Montréal au parc Ahuntsic les 4, 5 et 6 août;
- le parc Belmont mobile au parc Nicolas-Viel les 11 et 12 août;
- le concert des 7 stations des berges donné par Concerts Ahuntsic en fugue le 25 août à compter de 20 h au cours duquel sera présenté l'hymne-hommage à l'arrondissement composé spécialement dans le cadre des festivités du 375^e anniversaire de Montréal. La partition et le texte seront remis en legs à l'arrondissement.

Période d'intervention du public sur les demandes de dérogation mineure :

Le maire d'arrondissement invite les personnes intéressées à s'exprimer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

- **Immeuble projeté au 10676, rue Chambord - Lot 2496158 du cadastre du Québec :**
autoriser un mode d'implantation « jumelé » plutôt que « isolé » (40.04).

Intervention de madame Anne Gendreau.

- **1402, rue de Louvain Est - Lot 2497523 du cadastre du Québec :**
autoriser en cour avant une clôture d'une hauteur supérieure à 0,9 mètre et une dépendance (40.05).

Personne ne manifeste le désir d'intervenir.

10.03

Période de questions du public.

À 19 h 34, le maire d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes ci - dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement.

Yvon Charpentier	Sécurité des citoyens, problématique de circulation automobile, de stationnement et de non-respect de la signalisation de la part des camionneurs sur la rue Grenet entre la rue Bocage et le boulevard Gouin. Stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) à l'angle du boulevard Gouin et de la rue Grenet.
Annie Flamand	Circulation sur la rue Jeanne-Mance (dépôt d'une pétition).
Luciano Luca	Emplacement des panneaux de signalisation.
Janine Renaud	Point 40.11 de l'ordre du jour. Commentaires sur le pavillon d'accueil du parcours Gouin, l'aménagement de la rue piétonne et les travaux effectués au parc Saint-Paul-de-la-Croix.
Diane Thibaudeau	Vitesse sur la rue Verville. Installation d'un dos d'âne sur la rue Verville (dépôt d'une pétition).
Raymond Labbé	Nature des travaux à venir sur la rue Cousineau. Augmentation de la vitesse sur la rue Cousineau et demande de surveillance accrue sur cette rue.
Pier Lachapelle	Éclairage au parc Ahuntsic.
Kiane Dacier	Sécurité des citoyens, problématique de circulation automobile, de stationnement et de non-respect de la signalisation de la part des camionneurs sur la rue Grenet entre la rue Bocage et le boulevard Gouin. Attitude du personnel dédié à la circulation à l'égard des piétons dans le secteur Laurentien/Lachapelle.
Jean Grégoire	Augmentation du temps de passage à l'angle des boulevards Henri - Bourassa et Saint-Laurent.
Simon Aubin	Remerciements pour les travaux effectués et les améliorations apportées au passage à l'angle des boulevards Henri-Bourassa et Saint-Laurent à ce jour. Demande de surveillance accrue à l'angle des boulevards Henri-Bourassa et Saint-Laurent au sujet de la vitesse et du non-respect de l'arrêt obligatoire au feu rouge.

Cette période de questions prend fin à 20 h 17.

10.04

Correspondance et dépôt de documents

Aucun document.

10.05

CA17 090165

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 juillet 2017.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 juillet 2017, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA17 090166

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 juin 2017.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

DE considérer comme lu et ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville tenue le 5 juin 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA17 090167

Autoriser la tenue d'un projet pilote pour l'implantation d'arrêts toutes directions à six intersections dans l'arrondissement.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'autoriser la réalisation d'un projet pilote pour l'implantation d'arrêts toutes directions et le suivi du comportement des usagers avant et après l'implantation à six intersections de l'arrondissement, soit :

1. rue Prieur / rue De La Roche;
2. rue de Louisbourg / rue Michel-Sarrazin;
3. rue de Louisbourg / rue Jean-Massé;
4. boulevard Gouin Ouest / avenue Albert-Prévost;
5. boulevard Gouin Ouest / avenue Joseph-Saucier;
6. rue de Port-Royal / avenue Larose.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1170716001

CA17 090168

Accorder un contrat à 9083-0126 QUÉBEC INC. (CREUSAGE RL) pour le service d'excavation pneumatique pour des réparations mineures, le remplacement de boîtiers de service d'eau et le nettoyage de boîtiers de vanne de rues, pour une durée de 2 ans avec possibilité de renouvellement d'une année, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 17-15980 - 3 soumissionnaires / Autoriser une dépense maximale de 258 797,23 \$, toutes taxes comprises.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'accorder à 9083-0126 QUÉBEC INC. (CREUSAGE RL), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service d'excavation pneumatique pour des réparations mineures, le remplacement de boîtiers de service d'eau et le nettoyage de boîtiers de vanne de rues, pour une durée de 2 ans avec possibilité de renouvellement d'une année, au prix et aux conditions de sa soumission, soit 168 323,40 \$, toutes taxes comprises, conformément à l'appel d'offres public 17-15980;

D'autoriser à cette fin une dépense maximale de 258 797,23 \$, toutes taxes comprises;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1176683001

CA17 090169

Accorder un contrat de services professionnels à SOLMATECH INC. pour la fourniture de services de caractérisation et de surveillance environnementale et géotechnique, de préparation des documents d'appel(s) d'offres et de contrôle de qualité des matériaux, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2017-017 – 4 soumissionnaires / Autoriser une dépense maximale de 861 162,75 \$, toutes taxes comprises / Approuver un projet de convention.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'autoriser une dépense maximale de 861 162,75 \$, toutes taxes comprises, pour la fourniture de services de caractérisation et de surveillance environnementale et géotechnique, de préparation des documents d'appel(s) d'offres et de contrôle de qualité des matériaux sur le territoire de l'arrondissement;

D'approuver un projet de convention par lequel SOLMATECH INC., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à l'arrondissement d'Ahuntsic - Cartierville les services professionnels requis, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2017-017 et selon les conditions stipulées audit projet de convention;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1170418002

CA17 090170

Accorder un contrat à 9154-6937 QUÉBEC INC. (LOCATION GUAY) pour la location d'une mini-excavatrice avec opérateur, transport, entretien et accessoires, pour une durée d'environ quatre mois, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres sur invitation 17-16193 - 6 soumissionnaires / Autoriser une dépense maximale de 58 075,71 \$, toutes taxes comprises.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'accorder à 9154-6937 QUÉBEC INC. (LOCATION GUAY), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la location d'une mini-excavatrice avec opérateur, transport, entretien et accessoires, pour une durée d'environ quatre mois, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres sur invitation 17-16193;

D'autoriser à cette fin une dépense maximale de 58 075,71 \$, toutes taxes comprises;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1175241001

CA17 090171

Accorder un contrat à LES EXCAVATIONS GILBERT THÉORÊT INC. pour la reconstruction de sections de trottoirs et de bordures là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement, au prix et aux conditions de sa soumission, soit 2 278 818,81 \$, toutes taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2017-014 - 6 soumissionnaires / Autoriser une dépense de 2 343 818,55 \$, comprenant les taxes et les frais incidents.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'accorder à LES EXCAVATIONS GILBERT THÉORÊT INC., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la reconstruction de sections de trottoirs et de bordures là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement, au prix et aux conditions de sa soumission, soit 2 278 818,81 \$, toutes taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2017-014;

D'autoriser à cette fin une dépense totale de 2 343 818,81 \$, comprenant les taxes et les frais incidents;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le Services des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1170418004

CA17 090172

Accorder un contrat à LES EXCAVATIONS GILBERT THÉORÉT INC. pour la reconstruction de sections de trottoirs et de bordures là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement, au prix et aux conditions de sa soumission, soit 917 627,55 \$, toutes taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2017-013 - 7 soumissionnaires / Autoriser une dépense de 948 627,55 \$, comprenant les taxes et les frais incidents.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'accorder à LES EXCAVATIONS GILBERT THÉORÉT INC., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la reconstruction de sections de trottoirs et de bordures là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement, au prix et aux conditions de sa soumission, soit 917 627,55 \$, toutes taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2017-013;

D'autoriser à cette fin une dépense totale de 948 627,55 \$, comprenant les taxes et les frais incidents;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1170418003

CA17 090173

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de l'aménagement permanent de l'avenue Park Stanley qui, avant le 1er janvier 2015, étaient comprises dans le réseau routier local de la mise en oeuvre des programmations 2017 et 2018 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de l'aménagement permanent de l'avenue Park Stanley qui, avant le 1^{er} janvier 2015, étaient comprises dans le réseau routier local de la mise en oeuvre des programmations 2017 et 2018 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1175889002

CA17 090174

Accorder un contrat à RAMCOR CONSTRUCTION INC. pour l'aménagement permanent d'une avenue piétonne incluant une piste cyclable sur l'avenue Park Stanley, au prix et aux conditions de sa soumission, soit 1 451 918,21 \$, toutes taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2017-015 - 2 soumissionnaires / Autoriser une dépense totale de 1 488 618,21 \$, comprenant les taxes et les frais incidents.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'accorder à RAMCOR CONSTRUCTION INC., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'aménagement permanent d'une avenue piétonne incluant une piste cyclable sur l'avenue Park Stanley, au prix et aux conditions de sa soumission, soit 1 451 918,21 \$, toutes taxes comprises, conformément aux documents d'appel d'offres public S-AC-2017-015;

D'autoriser à cette fin une dépense de 1 488 618,21 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par les Services des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1177189003

CA17 090175

Accorder un contrat à LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC. pour l'aménagement d'une aire de jeu dans le secteur nord du parc Marcellin-Wilson, au prix et aux conditions de sa soumission, soit 495 301,72 \$, toutes taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2017-018 - 6 soumissionnaires / Autoriser une dépense totale de 543 801,72 \$, comprenant les taxes et les frais incidents.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'accorder à LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'aménagement d'une aire de jeu dans le secteur nord du parc Marcellin-Wilson, au prix et aux conditions de sa soumission, soit 495 301,72 \$, toutes taxes comprises, conformément aux documents d'appel d'offres public S-AC-2017-018;

D'autoriser à cette fin une dépense de 543 801,72 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1177189004

CA17 090176

Approuver la convention à intervenir avec le COMITÉ ÉCOLOGIQUE DU GRAND MONTRÉAL (CÉGEM) pour la protection et la mise en valeur du milieu naturel aux parcs des Bateliers et de la Merci, et octroyer une contribution financière de 75 000 \$, toutes taxes comprises, pour l'année 2017.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'approuver la convention à intervenir avec le COMITÉ ÉCOLOGIQUE DU GRAND MONTRÉAL (CÉGEM) pour la protection et la mise en valeur du milieu naturel des parcs des Bateliers et de la Merci;

D'octroyer à cette fin une contribution financière de 75 000 \$, toutes taxes comprises, pour l'année 2017, répartie de la façon suivante : 35 000 \$, non taxable, pour le projet de conservation subventionné par la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement (FHQE) et 40 000 \$, toutes taxes comprises, pour le contrat de services d'entretien;

D'autoriser la dépense nécessaire à cet effet;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.09 1177189002

CA17 090177

Approuver la convention à intervenir avec EXPÉRIENCE COLLECTIVE pour la réalisation du projet « Village éphémère » visant la création d'un lieu de rencontre, d'échanges commerciaux, d'animation de la communauté d'affaires et de valorisation de la propriété municipale située aux 50-150, rue de Louvain Ouest et octroyer une contribution financière de 15 000 \$.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'approuver la convention à intervenir avec EXPÉRIENCE COLLECTIVE pour la réalisation du projet « Village éphémère » visant la création d'un lieu de rencontre, d'échanges commerciaux, d'animation de la communauté d'affaires et de valorisation de la propriété municipale située aux 50 -150, rue de Louvain Ouest;

D'octroyer à cette fin une contribution financière de 15 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.10 1171388005

CA17 090178

Modifier la résolution CA17 090141 en approuvant la convention à intervenir avec PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE dans le cadre de la consolidation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine.

ATTENDU QUE la contribution financière octroyée par la résolution C A17 090141 aurait dû faire l'objet d'une nouvelle convention;

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

DE modifier la résolution CA17 090141 afin d'approuver la convention à intervenir avec PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE pour la consolidation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.11 1173060025

CA17 090179

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 mai 2017.

ATTENDU qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal;

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

DE prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour les périodes du 1^{er} au 31 mai 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1173757005

CA17 090180

Disposer à titre gratuit de matériel informatique désuet en faveur de l'organisme à but non lucratif OPEQ (Ordinateurs pour écoles du Québec) dans le cadre de l'entente entre cet organisme et la Ville de Montréal.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

DE disposer à titre gratuit de matériel informatique désuet en faveur de l'organisme à but non lucratif OPEQ (Ordinateurs pour écoles du Québec) dans le cadre de l'entente entre cet organisme et la Ville de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1173032002

CA17 090181

Octroyer des contributions financières totalisant 15 828 \$ à divers organismes pour l'année 2017 dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'octroyer des contributions financières totalisant 15 828 \$ à divers organismes pour l'année 2017 dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir, en complément au premier versement émis en juin 2017 :

LOISIRS DE L'ACADIE DE MONTRÉAL	9 483 \$
L'UNION DES FAMILLES D'AHUNTSIC INC.	1 460 \$
SERVICE DES LOISIRS STE-ODILE	1 060 \$
LOISIRS SOPHIE BARAT	1 581 \$
SERVICE DES LOISIRS CHRIST ROI	644 \$
LES YMCA DU QUÉBEC - CARTIERVILLE	1 600 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1173060031

CA17 090182

Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 6 600 \$ aux organismes suivants : CONCERTS AHUNTSIC EN FUGUE (2 100 \$), REGROUPEMENT DES MAGASINS-PARTAGE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL (MAGASIN-PARTAGE AHUNTSIC) (2 000 \$), CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI AHUNTSIC BORDEAUX CARTIERVILLE (2 000 \$) et ARTIVAL (500 \$).

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 6 600 \$ aux organismes suivants :

CONCERTS AHUNTSIC EN FUGUE	2 100 \$
REGROUPEMENT DES MAGASINS-PARTAGE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL (MAGASIN-PARTAGE AHUNTSIC)	2 000 \$
CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI AHUNTSIC BORDEAUX CARTIERVILLE	2 000 \$
ARTIVAL	500 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1173060030

CA17 090183

Octroyer des contributions financières totalisant 3 000 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'octroyer des contributions financières totalisant 3 000 \$ aux différents organismes ci-après énumérés afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités :

150 \$	LES RETROUVAILLES (RÉSIDENCE)
200 \$	ASSOCIATION FAMILIALE DES LOCATAIRES ANDRÉ-GRASSET
200 \$	CENTRE DE RESSOURCES ÉDUCATIVES ET COMMUNAUTAIRES POUR ADULTES
250 \$	ENTRE-MAISONS AHUNTSIC
200 \$	LES COPAINS DE ST-SIMON
250 \$	CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE BORDEAUX-CARTIERVILLE
100 \$	CLUB DE CANOTAGE DE CARTIERVILLE INC.
200 \$	ASSOCIATION DE L'ÂGE D'OR « ANAGENISSIS »
200 \$	TABLE DE CONCERTATION-JEUNESSE BORDEAU-CARTIERVILLE
250 \$	CLUB DE CANOTAGE DE CARTIERVILLE INC.
100 \$	CARTIER ÉMILIE
200 \$	CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE BORDEAUX-CARTIERVILLE
200 \$	LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE LA TRANSFIGURATION-DE-NOTRE-SEIGNEUR
100 \$	RUE ACTION PRÉVENTION JEUNESSE
100 \$	ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'ÉCONOMIE FAMILIALE DU NORD DE MONTRÉAL
300 \$	PASSERELLES – COOPÉRATIVE DE TRAVAIL

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1171040007

CA17 090184

Modifier la résolution CA17 090118 en remplaçant le nom de l'organisme « ORIOLES DE MONTRÉAL - JUNIOR ÉLITE » PAR « CLUB DE BASEBALL JUNIOR AHUNTSIC INC. »

ATTENDU QUE par la résolution CA17 090118 le conseil d'arrondissement a octroyé une contribution financière à « ORIOLES DE MONTRÉAL - JUNIOR ÉLITE » au lieu de « CLUB DE BASEBALL JUNIOR AHUNTSIC INC. »;

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

DE modifier la résolution CA17 090118, par le remplacement du nom de l'organisme « ORIOLES DE MONTRÉAL - JUNIOR ÉLITE » par « CLUB DE BASEBALL JUNIOR AHUNTSIC INC. ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1173060021

CA17 090185

Demande de subvention au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec pour l'entretien de la Route verte dans le cadre du Programme Véloce II - Volet 4 pour l'exercice financier 2017.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'accepter une subvention de 20 021 \$ du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec destinée à l'entretien de la Route verte dans le cadre du Programme VÉLOCE II - Volet 4 - Entretien de la Route verte;

DE confirmer audit ministère que l'accès à la Route verte est libre et gratuit;

DE confirmer audit ministère que la longueur de la Route verte est de 7,6 km sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1176492007

CA17 090186

Affecter un montant de 1 000 000 \$ en provenance des réserves de l'arrondissement afin de permettre la réalisation de différents projets pour bonifier l'offre de services à la population et améliorer la sécurité des citoyens.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'approuver des affectations de crédits totalisant 1 000 000 \$ provenant des réserves de l'arrondissement pour réaliser différents projets permettant l'amélioration des services aux citoyens de l'arrondissement;

DE procéder aux affectations conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.08 1171616001

CA17 090187

Décréter l'imposition d'une réserve foncière pour des fins de lieu public / parc d'intérêt patrimonial de l'immeuble situé au 12375, rue du Fort-Lorette et identifié comme étant le lot 2494474 du cadastre du Québec.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

DE décréter l'imposition d'une réserve foncière pour des fins de lieu public / parc d'intérêt patrimonial de l'immeuble situé au 12375, rue du Fort-Lorette et identifié comme étant le lot 2494474 du cadastre du Québec;

DE mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin;

DE mandater la Direction des transactions immobilières et de la sécurité du Service de la gestion et de la planification immobilière pour en faire l'acquisition.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.09 1170449011

CA17 090188

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de manèges arrimés au sol, l'installation de bannières et la fermeture de rues.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic - Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics joint à la présente résolution;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., chapitre O -0-1, article 2.2), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de manèges arrimés au sol sur le site, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragr. 8°), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1173060029

CA17 090189

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 500, avenue du Mont - Cassin (école Saint-Benoît) (lot 1487153 du cadastre du Québec), de l'obligation de fournir cinq unités de stationnement en contribuant au fonds de compensation - Demande de permis de transformation 3001287413.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'édicter, en vertu du règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), l'ordonnance jointe à la présente résolution exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 500, avenue du Mont-Cassin, érigé sur le lot 1487153 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir cinq unités de stationnement exigibles en regard de la demande de permis de transformation 3001287413.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1171066010

CA17 090190

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 11960, rue Grenet (lot 1435451 du cadastre du Québec) de l'obligation de fournir deux unités de stationnement en contribuant au fonds de compensation - Demande de permis de transformation 3001294949.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'édicter, en vertu du règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), l'ordonnance jointe à la présente résolution exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 11960, rue Grenet, érigé sur le lot 1435451 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir deux unités de stationnement exigibles en regard de la demande de permis de transformation 3001294949.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1171066009

CA17 090191

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser un mode d'implantation « jumelé » plutôt que « isolé » pour l'immeuble projeté au 10676, rue Chambord, lequel sera érigé sur le lot 2496158 du cadastre du Québec.

ATTENDU la demande de dérogation mineure visant à autoriser pour l'immeuble projeté au 10676, rue Chambord, lequel sera érigé sur le lot 2496158 du cadastre du Québec, un mode d'implantation « jumelé » plutôt que « isolé »;

ATTENDU que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure pour l'immeuble projeté au 10676, rue Chambord, lequel sera érigé sur le lot 2496158 du cadastre du Québec, autorisant un mode d'implantation « jumelé » plutôt que « isolé ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1174039012

CA17 090192

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser en cour avant de l'immeuble portant le numéro 1402, rue de Louvain Est, une clôture d'une hauteur supérieure à 0,9 mètre et une dépendance - Lot 2497523 du cadastre du Québec.

ATTENDU la demande de dérogation mineure visant à autoriser pour l'immeuble portant le numéro 1402, rue de Louvain Est, lequel est érigé sur le lot 2497523 du cadastre du Québec, l'installation en cour avant d'une clôture d'une hauteur de 1,5 mètre au lieu de 0,9 mètre et d'une dépendance;

ATTENDU que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure pour l'immeuble portant le numéro 1402, rue de Louvain Est, lequel est érigé sur le lot 2497523 du cadastre du Québec, autorisant l'installation en cour avant d'une clôture d'une hauteur de 1,5 mètre au lieu de 0,9 mètre et d'une dépendance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1174039010

CA17 090193

Demander au conseil municipal d'autoriser la démolition du bâtiment et des dépendances situées au 10875, rue Saint-François-d'Assise - Site patrimonial cité de l'ancien village du Sault-au-Récollet - Secteur significatif DD - Aire de protection de la maison du Pressoir - Lots 1741863 et 1741861 du cadastre du Québec - Demande de permis 3001286683.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

DE recommander au conseil municipal d'autoriser la démolition du bâtiment et des dépendances situés au 10875, rue Saint-François-d'Assise, érigés sur les lots 1741863 et 1741861 du cadastre du Québec, sur le Site patrimonial cité de l'ancien village du Sault-au-Récollet.

Un débat s'engage.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

Dissidence : la conseillère Émilie Thuillier

40.06 1177430002

CA17 090194

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution, modifiant la résolution CA11 090015, visant à agrandir l'aire de stationnement de l'immeuble portant le numéro 1655, rue De Beauharnois Ouest - Lot 4475456 du cadastre du Québec - Zone 0339.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 566 (nombre maximal d'unités de stationnement exigé) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Achilles-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'immeuble portant le numéro 1655, rue De Beauharnois Ouest, l'autorisation d'agrandir une aire de stationnement à la condition suivante :

- l'aménagement de l'aire de stationnement doit être conforme au plan joint en annexe de la présente résolution.
-

ANNEXE

Plan numéroté A2 préparé par DKA architectes, daté du 12 avril 2017 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 19 avril 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1174039007

CA17 090195

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution, modifiant la résolution CA15 090193, visant à modifier l'emplacement de trois unités de stationnement pour l'immeuble portant les numéros 1615 et 1617, avenue Émile-Journault - Lot 2497292 du cadastre du Québec - Zone 0608.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 418.2 (pourcentage minimal d'espaces verts), 571 (emplacement d'une aire de stationnement), 581 (accès à une aire de stationnement), 592 (dégagement minimal autour d'une aire de stationnement), 595 (bordure entourant une aire de stationnement) et 597.1 (ombrage minimal d'une aire de stationnement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'immeuble situé aux 1615 et 1617, avenue Émile -Journault, l'autorisation d'aménager une aire de stationnement extérieur en cour avant, aux conditions suivantes :

- l'aménagement du site incluant la localisation et le nombre maximum d'espaces de stationnement et les plantations prévues doivent être conformes au plan numéroté AP-01 de l'annexe A;
- les végétaux prévus devront être entretenus et remplacés au besoin afin de maintenir un caractère végétal sain;
- Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 48 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan numéroté AP-01, préparé par Meta forme paysages, daté d'avril 2017 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 3 avril 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1174039008

CA17 090196

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser un agrandissement à l'arrière, au 3e étage du bâtiment portant les numéros 10444 à 10454, avenue Christophe-Colomb - Lot 2495602 du cadastre du Québec - Zone 1406.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 12.1 et 12.3 (hauteur maximale en étages et en mètres) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'immeuble portant les numéros 10444 à 10454, avenue Christophe -Colomb et identifié comme étant le lot 2495602 du cadastre du Québec, l'autorisation d'agrandir le bâtiment vers l'arrière au niveau du 3^e étage à la condition suivante :

- l'agrandissement doit être substantiellement conforme aux plans de l'annexe A.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débiter dans les 48 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans numérotés A-00 et A-01 à A-12, préparés par MMA Atelier d'architecture, datés et estampillés par la Direction du développement du territoire le 25 avril 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1170449006

CA17 090197

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel de six étages en bordure de la rue Ranger - Lot 1435485 du cadastre du Québec - Zone 1054.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 12.1 (hauteur maximale en étages), 12.2 (hauteur minimale en étages), 12.3 (hauteur maximale en mètres), 21.1 (dé passements autorisés d'une construction hors toit), 34.1 (coefficient d'occupation du sol maximal), 49.1 (mode d'implantation par rapport à un bâtiment voisin) et 418.2 (pourcentage minimal de verdissement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1435485 du cadastre du Québec, l'autorisation de construire, en bordure de la rue Ranger, un bâtiment résidentiel de six étages aux conditions suivantes :

- l'implantation, la volumétrie et les couleurs des matériaux extérieurs de la construction et l'aménagement paysager du site doivent être conformes aux plans de l'annexe A;
- au moins 3 logements doivent comprendre un minimum de 3 chambres à coucher;
- le ratio stationnement-logement ne doit pas être inférieur à 0,6.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débiter dans les 120 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans numérotés A-100, A-101, A-201 et A-202, préparés par Antoine Chaloub, architecte, datés du 19 avril 2017 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 5 mai 2017.

Plan A-302, préparé par Antoine Chaloub, architecte, daté du 26 avril 2017 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 5 mai 2017.

Plan A-102, préparé par Antoine Chaloub, architecte, daté du 5 mai 2017 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 5 mai 2017.

Plan A-110, préparé par Antoine Chaloub, architecte, daté du 26 avril 2017 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 5 mai 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1174039009

CA17 090198

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser l'occupation d'un local au sous-sol du bâtiment portant les numéros 10400 à 10420, rue Lajeunesse à des fins de lieu de culte - Lots 1999261 et 1995584 du cadastre du Québec - Zones 1331 et 1313.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 208.1 (localisation d'un lieu de culte dans une zone C.4) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'immeuble situé aux 10400 à 10420, rue Lajeunesse, érigé sur les lots 1999261 et 1995584 du cadastre du Québec, l'autorisation d'occuper le local du sous-sol portant le numéro 10418 à des fins de lieu de culte.

L'occupation autorisée par la présente résolution doit débuter dans les 36 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1170449008

CA17 090199

Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic - Cartierville (01-274) afin de modifier les dispositions relatives à la localisation des bureaux dans un bâtiment comportant des logements et à la localisation des appareils de climatisation, thermopompes et génératrices dans une cour (01-274-44).

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 8 mai 2017;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), afin de modifier les dispositions relatives à la localisation des bureaux dans un bâtiment comportant des logements et à la localisation des appareils de climatisation, thermopompes et génératrices dans une cour (01-274-44).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1174039006

CA17 090200

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur la démolition d'immeubles (RCA11 09009) afin de référer à la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002), laquelle a remplacé la Loi sur les biens culturels.

Avis est donné par le maire Pierre Gagnier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement sur la démolition d'immeubles (RCA11 09009) en remplaçant le paragraphe 7^o de l'article 4 afin de référer à la *Loi sur le patrimoine culturel* (P-9.002).

40.13 1170449005

CA17 090201

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, afin de permettre à l'arrondissement de réserver des espaces de stationnement sur rue aux véhicules électriques en recharge.

Avis est donné par le maire Pierre Gagnier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic -Cartierville afin de permettre à l'arrondissement de réserver des espaces de stationnement dédiés exclusivement aux véhicules électriques.

40.14 1170716002

CA17 090202

Recommander au conseil municipal de modifier la dénomination des parcs et des rues des environs du secteur du Pont Viau.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

DE recommander au conseil municipal de modifier la dénomination des parcs et des rues des environs du secteur du Pont Viau de la façon suivante :

- attribuer le toponyme de l'ancienne rue « Du vert » au sentier reliant la rue Basile -Routhier au Pont Viau;
- attribuer le toponyme « Maurice-Richard » au parc connu sous le nom de « Basile-Routhier »;
- modifier le nom du segment de l'avenue Park Stanley entre la rue Basile -Routhier et la rue Berri pour le toponyme « Somerville »;
- unifier tous les parcs situés à l'ouest de la rue Basile -Routhier, à l'exception du parc Maurice-Richard, sous le toponyme de « Jeanne-Sauvé », tout en conservant le toponyme « Place Charles - Roy » au sein du nouveau grand parc, à l'emplacement actuel du parc « Place Charles-Roy ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.15 1176492006

CA17 090203

Désigner la conseillère Lorraine Pagé à titre de mairesse suppléante de l'arrondissement pour la période débutant le 1er septembre 2017 jusqu'à l'assermentation des membres du nouveau conseil d'arrondissement.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

DE désigner la conseillère Lorraine Pagé à titre de mairesse suppléante pour la période débutant le 1^{er} septembre 2017 jusqu'à l'assermentation des membres du nouveau conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1171928002

CA17 090204

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 3 mai 2017.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

DE prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 3 mai 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01 1174863005

Affaires nouvelles.

Aucun dossier.

70.02

Levée de la séance.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du mardi 4 juillet 2017 à 20 h 35.

70.03

Pierre Gagnier (S)

Maire d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement